

DUPALIS

OU

Les tribulations d'un patronyme

Jean Plessis (janvier 2023)

Avec mes remerciements (par ordre d'apparition) à Sylvie Prod'homme, Aurore G. Holmes, Daniel Laforest, Bernadette Rossignol, Jacques Petit, Cynthia Lebel, David Quénéhervé, Peter Frisch, Justine Libourel, pour leurs contributions respectives.

Le propos de ce texte étant de présenter les transformations, déformations, distorsions qu'un même patronyme a subies, au moins dans son écriture, dans la période 1770 au milieu du XIX^{ème}, à Saint Domingue et Haïti, mais pas seulement, j'ai fait le choix de l'écrire au plus proche de sa présentation dans les manuscrits consultés. J'ai veillé à n'utiliser les majuscules dans le patronyme que lorsqu'elles étaient manifestes dans les écrits. Pour éviter les confusions, j'ai choisi de le souligner systématiquement.

Cette exploration généalogique a été amorcée par la réception d'un spam émanant de Familysearch. Il informait de la mise à disposition d'un outil d'exploration de sa base de données. Ma curiosité éveillée, j'ai entré les critères « Marsilly¹ » et « Haïti ».

Le premier acte proposé a retenu mon attention, et a interrogé mes capacités de raisonnement. Classé dans le registre des naissances du Port au Prince du 2 janvier 1794 au 27 mars 1802, je ne résiste pas à vous en présenter la transcription complète.

*René francois alexandre du neuf juillet mil huit cent quatre L'an premier de L'indépendance d'Haïty
Est comparu la Citoyenne manette marsilly, domiciliée en Cette ville, Laquelle a déclaré avoir donné connaissance Le Cinq octobre mil sept Cent quatre vingt dix sept à un garçon qu'elle veut nommer, René françois alexandre, fils naturel du Cen dupalis Cy devant habitant et propriétaire au petit Goave, fils Reconnu et attesté par le chef de Brigade deleard Borno, et de la Cne Melanie chassereau, de laquelle déclaration Les Comparants ont demandé acte à eux octroyé et ont signé avec nous.*

Suivent les signatures, Borno Déléard, Mélanie Chachereau et Monier.

Quel est le sens de cet acte de « connaissance », construit à l'image d'un acte de naissance, qui place en personnage central Manette Marsilly ? Mais elle n'est pas la mère, l'acte aurait été formulé autrement ! Si par contre les parents sont bien le citoyen Dupalis et Mélanie Chachereau, comme le propose la grammaire de la phrase,

¹ Luce Manette Marsilly est un personnage essentiel dans la recherche généalogique qui m'a conduit à Haïti.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

que vient faire le chef de brigade Borno Déléard² en le reconnaissant ? Sauf à découper la phrase autrement et limiter son rôle dans l'attestation de la reconnaissance par le père absent. Et pourquoi est-ce Manette Marsilly qui en donne connaissance ? Mélanie Chachereau, en position de mère, dans la construction de la phrase, est présente. Elle devrait logiquement occuper la première place dans l'énoncé de l'acte. C'est sa mère qui la prend. Pour autant qu'il soit possible de l'affirmer, Mélanie Chachereau n'est pas démunie de compétences : elle fera partie du Conseil de Famille des enfants de sa sœur Marie Catherine, après avoir pris soin de cette dernière pendant sa maladie, ainsi que de sa nièce Eliza Cécile avant que son père ne trouve une solution pour en assumer la charge...

Pour la paroisse du Petit Goave, les ANOM ne disposent pas de registre postérieur à 1790. Mais par chance, pour cette dernière année, elles proposent une table qui cite deux actes concernant des Dupatis (il y a bien une barre aux « t »). Les actes concernés citent deux frères qui y sont nommés De mayer Dit Du palis.

- Henri Pascal Ignace De mayer Dit Du palis, officier pensionné du roi, fils de... a épousé le 11 mai 1790 la demoiselle Marie Jeanne Mestayer, veuve...
- Esprit Edouard Joachim Marie De mayer Dit Du palis, ancien capitaine du régiment du Port au Prince, a fait baptiser le même jour sa fille Marie Sauveur Henriette, née de son union avec Marie Sauveur Du Camp. Le parrain a été Henri Pascal Ignace De Mayer Dit Du Palis, officier pensionné du roi...

Trois ans plus tôt Esprit Édouard Joachim Marie De mayer Dupalis³ avait épousé à la paroisse du Petit Goave Marie Sauveur Du camp.

Les deux frères sont originaires du Comtat Venaissin, de la paroisse Notre Dame de Vaison. Leur père, Joseph Joachim De mayer, est décédé avant 1787, leur mère, Anne Marie De philip, est toujours vivante en 1790.

Les tables décennales de 1793 pour Port au Prince signalent à leur tour trois actes relatifs au patronyme Dupatis⁴. Mais aussi des Dupaly, sans qu'aucun lien ne soit trouvé.

Les trois actes référencés sous le nom de Dupatis seront :

- le 4 juillet 1796, l'inhumation dans le cimetière de cette paroisse du corps de Demoiselle Marie Sauveur Ducamp ..., épouse de Messire Esprit ... de Mayer Dupalis. Dans un premier temps, l'officiant indique que l'époux est capitaine dans la légion du baron de Montalembert. Cette mention est rayée et remplacée par la mention de Capitaine à la légion britannique... Le mari est présent et signe.
- le 12 juillet 1796, le baptême de Sauveur René Georges Édouard, fils légitime d'Esprit ... de Mayer Dupalis, capitaine de la légion britannique...
- le 1^{er} mai 1798, un acte pour tenir lieu d'acte du baptême qui eut lieu le 10 mai 1794 de Marie Jeanne Sophie de Mayer Dupalis, fille légitime de Esprit ... de Mayer

² Sa présence comme garant de la déclaration de Manette Marsilly peut s'expliquer par des liens de proximité. Les deux sont natifs de La Croix des Bouquets. Et Borno a participé aux luttes menées par Beauvais, qui, dans le roman familial (qui m'occupe), est un frère de Manette Marsilly.

³ Il signe Du palis.

⁴ La barre au « t » est bien présente.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

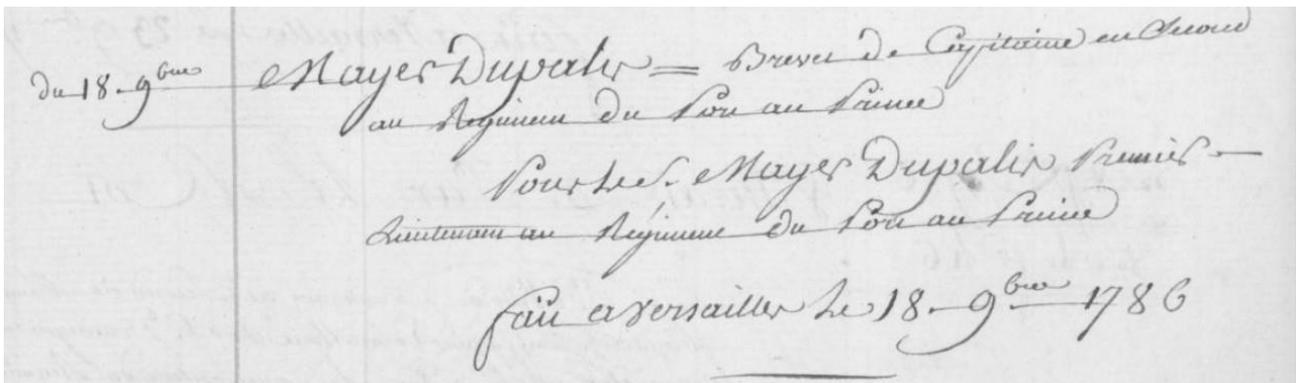
Dupalis, capitaine dans la légion britannique, et de Marie Sauveur **Ducamp**, dans l'église de Léogane ... *les registres de la paroisse de Léogane étant en possession des ennemis depuis le mois d'octobre 1794...*

Pas d'autre acte postérieur à 1798 trouvé dans les registres d'Ancien Régime.

Mais, aux ANOM, la base IREL contient un dossier administratif⁵ du Secrétariat à la Marine concernant l'emploi d'**Esprit de Mayer**⁶ au régiment du Port au Prince, soit de 1776 à 1787, plus une projection dans le futur, avec une lettre au Ministre de la Marine datée du 22 Germinal An 11 (soit du 12 avril 1803), dans laquelle il présente un récapitulatif de sa carrière et de son histoire personnelle⁷.

Ce dossier traite notamment de ses congés pour maladie, qui ont nécessité, après deux ans de guerre (aux États-Unis ?), un traitement en France, des questions d'aménagement de sa solde ; de sollicitations répétées pour obtenir un poste pour un de ses frères cadets, de sa démission pour réussir son mariage, du décès de son père.

D'autres traces seront trouvées dans les archives des décisions royales concernant les officiers des colonies. Ainsi de sa nomination au grade de capitaine en second au régiment du Port au Prince :



Le scribe royal choisit de donner à son patronyme la forme **Mayer Dupalis**.

Le corps de sa lettre de 1803 au Citoyen Ministre de la marine et des colonies indique qu'il :« ... a commencé à servir en qualité de porte drapeau au régiment du port au prince lors de sa formation le 18 août 1772.

a été fait S-Lieutenant en 1773.

Lieutenant en 1776⁸.

Capitaine en 1785.

S'étant marié en 1787, il quitta le régiment du port au prince et fut fait Capitaine de milice au bataillon du petit goave où il n'a cessé de servir jusques au mois de juillet 1793.

A cette époque il fut arraché de ses propriétés des bras de sa femme et de ses enfants et jetté dans les fers où il a gémi pendant neuf mois.

⁵ E 157 ; en fait deux dossiers, l'un de 3 vues et l'autre de 75.

⁶ Dans ces dossiers, il sera nommé alternativement **Mayer du Palis**, **Mayer Du Palis**, **Du Palis** ou **du Palis**

⁷ Récapitulatif dont les omissions apparaîtront peu à peu.

⁸ L'almanach des colonies pour l'année 1784 confirme la présence, au régiment de Port au Prince, parmi les lieutenants, d'un **Mayer Dupalis**.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Ayant recouvré sa liberté, par des circonstances heureuses il échappa deux jours après au massacre général subi par les blancs au port au prince. Dès lors⁹ il abandonna Saint Domingue, pour se soustraire à l'humiliation, la misère et la mort, emmenant avec lui une seule enfant reste infortuné d'une famille de 19 personnes détruites par le fer et la misère. Il passa en France où il a vécu des bienfaits de ses amis réclamant en vain du service... »

En conclusion, il demande à être repris en activité et donne, pour être contacté, une adresse à Paris, au n° 2 de la rue du croissant près de la rue Montmartre.

Où se retourner pour la suite de son histoire, donc après 1796, puisqu'il était présent à l'inhumation de son épouse ? Après mai 1798, s'il a lui-même sollicité l'attestation de baptême de sa fille Sophie ? En France, à croire son mémoire précité. Il apparaît effectivement :

- dans l'index Moreau de St Mery :

DUPALIS (Henri, Pascal, Ignace **de MAYER dit**). Fils de Joseph Joachim de M. domicilié au Comtat d'Avignon et de Anne-Marie **de Philip**. Il épousa Marie-Jeanne **Mestayer** veuve **Bodin**, au Petit-Goave le 11 mai 1790. Son frère Esprit-Edouard-Joachim **de M. dit Dupalis**, capitaine au Régiment du Port-au-Prince, époux de Marie **Ducamp** fut emprisonné au Port Républicain en brumaire an III (octobre 1794)

- mais aussi dans les Secours aux colons de St Domingue :

F/12/2841 **MAYER DU PALIS** (Esprit Édouard Joachim Marie), né le 13 octobre 1750 ; domicilié en 1822 à Nantes (Loire-Atlantique). Colon réfugié de Saint-Domingue.
F/12/2841 **MAYER DU PALIS** (Marie Jeanne Sophie), veuve **PERKS** née le 1^{er} janvier 1794, à Port-au-Prince (Saint-Domingue) ; décédée le 15 mai 1883, à Paris (8^e arrt)¹⁰. Colon réfugié de Saint-Domingue.

Esprit est donc rentré en France avec sa fille Sophie née en 1794 à Léogane. Cette dernière est citée, sur le site de France Archives¹¹. Il s'y trouve un « inventaire après décès de Marie Sauveur **Ducamp**, épouse de Esprit Edouard Joachim Marie **de Mayer du Palis**, à la requête de Marie Jeanne Sophie **de Mayer de Palis**, veuve de Guillaume **Perks**¹² ».

Entre-temps ces deux derniers ont aussi laissé des traces en Angleterre :

- en 1799, le 9 juillet, Esprit Edouard Joachim Marie **de Mayer du palis** (baron¹³ de) épouse religieusement Julie Marie Agathe **De Charbonneau**, en l'église St Marylebone, Marylebone Road, Londres¹⁴. De cette union naîtra le 15 juillet 1800, à Londres, Julie Marie Henriette,

⁹ Mais pas si rapidement. Incarcéré en brumaire an III pendant 9 mois, il sort donc de prison vers juin 1795. Il est encore présent sur l'île en juillet 1796 pour l'inhumation de son épouse et le baptême de son fils. S'agirait-il de gommer son activité de capitaine à la légion britannique ?

¹⁰ En fait le 7ème. La date de naissance a elle aussi été légèrement transformée.

¹¹ A la cote MC/RE/LXII/20 des Minutes et répertoires du notaire Jacques BEAUDENOM de LA MAZE 14 mai 1814 - 13 octobre 1836 (étude LXII)

¹² Y aurait-il eu un souci d'héritage ?

¹³ D'où vient cette baronnerie, je n'ai pas trouvé d'indication.

¹⁴ Relevés de Familysearch.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

- en 1801, un établissement de formation pour des enfants émigrés de « bonne famille », dirigé par un prêtre breton déporté, indique avoir dans ses registres une jeune Sophie **DU PALISSE**, originaire de Port au Prince¹⁵.

Ils rentreront certes en France, non à deux, mais à quatre, au plus tard en 1803, date de la requête au ministre des Armées, mais aussi du mariage civil d'Esprit avec Julie Agathe de Charbonneau. Si au ministre il donne une adresse à Paris, c'est à Vaison que le mariage a eu lieu.

Sa fille Marie Jeanne Sophie **de Mayer Dupalis** (état civil de Paris reconstitué) épousera à Paris, 2^e arrondissement ancien, le 27 février 1816, Guillaume Perks. L'époux est anglais, né à Londres le 4 décembre 1788, capitaine de l'état-major du roi. Mariage religieux le même jour à Saint Roch.

De cette union naîtra Ernestine.

Marie Jeanne Sophie décédera à Paris, le 15 mai 1883. L'acte précisera qu'elle est la fille de Esprit... **de Mayer du Palis (Baron)**.

Son autre fille, Julie Marie Henriette, épousera Auguste Marie Armand, dit « le Baron de St Gervais », né en 1797. Elle décédera le 5 juillet 1880 à Nantes. De cette union était né Marie Charles Édouard, baron de St Gervais, décédé en 1898 ainsi que filles, dont l'une sera marquise et l'autre comtesse¹⁶.

La consultation des registres paroissiaux et d'état civil de Vaison permettrait-elle d'en savoir plus sur l'intéressé, sa famille, l'usage de la particule et l'ajout de « du Palis » ?

Commençons par le mariage d'Esprit. Le 17 vendémiaire an XII. Le Consulat est bien entamé et verse dans l'Empire. Certains usages sont encore actifs dans l'acte. Se présente le citoyen **Mayer Dupalis** (pas de particule ni de titre nobiliaire). Pas de particule non plus pour son père (feu **Mayer**). Esprit sera qualifié de propriétaire. Il signera en respectant la formulation de l'officiant. Par contre la future épouse, ainsi que ses géniteurs¹⁷, en première présentation, ne seront pas qualifiés de citoyens, et une particule leur est apposée. L'officiant se reprendra un peu plus loin, tout en laissant la particule. Tous les témoins seront des propriétaires domiciliés à Vaison :

- Dominique Antonin Chappuis Saint Romain, 64 ans,
- François Joseph André Marie Rippert, 70 ans,
- Rostaing Rodolphe Bertrand Montfort, 25 ans,
- Joseph Dominique Fabre Saint Véran, 70 ans.

À son décès, le 8 juillet 1830, le patronyme prend la forme de **Mayer Du Palis**. Est mentionnée sa qualité de chevalier de l'ordre de Saint Louis. Pas de baronnat.

¹⁵ Cette même « jeune personne » est référencée dans trois ouvrages relatifs à ce prêtre déporté qui organisa, entre autres, des lieux d'enseignement pour des enfants de « bonnes familles » émigrées. Les ouvrages s'intitulent *Vie de l'abbé Caron*, et *Tendres Conseils de l'amitié*, et sont consultables sur internet via Googlebooks. Plusieurs indices portent à penser qu'il puisse s'agir de la seconde fille d'Esprit de Mayer du Palis. Sophie est son troisième prénom, et donc prénom d'usage. Son père a intégré l'armée britannique, ce qui pourrait expliquer son passage à Londres

¹⁶ Grand Armorial de France, Supplément en date de 1952.

¹⁷ Non présents. Ils sont domiciliés à Nantes.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Quelle information apporte son acte de baptême¹⁸ ?

Il est curieux. Dans la marge est indiqué *Spiritus Eduardus Joachimas Maria de Mayer*. Mais le *de* est rayé. Dans le corps de l'acte le *de* devant le patronyme de son père sera ajouté puis rayé. Néanmoins *Spiritus* est dit *natum ex nobili dño Josepho Joachimo de Mayer et dña Maria de Philipp*... Dans les actes de naissance des frères et sœurs (onze enfants), la particule va et vient, mais dans tous les cas le père est le « *nobilis dominus Mayer* » et la mère « *nobilis domina de Philipp* ».

L'acte de décès du père porte la mention « *nobilis dominus Josephus Joachim de Mayer* ».

L'acte de mariage des parents porte en marge « *nob. d. jos. joachim de Mayer et nob. dñe marie Philip* ». Par contre le décryptage du corps de l'acte demanderait plus qu'une attention soutenue¹⁹.

Mais un point s'éclaircit : Henri Pascal Ignace de Mayer est un des cadets d'Esprit, né en 1759. Il y en eut d'autres, qui s'orientèrent vers la cléricature. Et Henri n'est pas seulement son cadet, c'est aussi son filleul. L'acte de baptême indique comme parrain *nobiles dominus spiritus eduardus joachim maria de Mayer*.

Ce cadet a donc rejoint son aîné et parrain au Port au Prince. C'est pour lui que cet aîné/parrain n'a cessé depuis 1776 d'intervenir pour lui obtenir une sous-lieutenance dans son régiment. N'obtenant pas de réponse positive, il tentera des détours. Il proposera que ce frère, « chevalier du Palis, ...inscrit sur les registres de la Cour pour être nommé à une sous-lieutenance », puisse servir en tant que volontaire, en attendant cette sous-lieutenance. Sans résultat.

Ce frère, « gendarme du Roy à la Compagnie de Flandres », ne dispose pas des moyens financiers pour assurer sa charge. Il devrait, pour obtenir des moyens d'existence, s'engager comme soldat ! L'argument ne porte pas.

Qu'à cela ne tienne, il demandera ensuite qu'une partie de sa propre solde soit retenue pour être versée par l'institution militaire à ce jeune frère. Cette mesure, dont le maréchal de Castries demande la mise en œuvre en 1784, ne sera pas concrétisée avant 1786.

Bizarrement, le dernier document du dossier est une notification de versement d'une prime de 120 livres au sous-lieutenant Mayer, en activité au régiment auxiliaire des colonies, pour avoir accompagné à Brest 42 sous-officiers et soldats partants pour le Sénégal. Esprit aurait-il, au moins partiellement, eu gain de cause ? Ou s'agit-il d'une erreur de classement ?

Revenons à l'acte qui a initié cet écrit.

Si rien ne permet d'être sûr du père qu'il cite, il est plus que vraisemblable qu'il soit l'un des deux frères Mayer Dupalis. Assurément Esprit était propriétaire, puisqu'il apparaît dans la liste des colons. Cet état a pu lui être conféré par son mariage²⁰.

En a-t-il été de même pour le jeune Henri ? Il n'en est pas de trace.

¹⁸ Il a la particularité, comme tous les actes paroissiaux de cette période à Vaison et autour, d'être écrit en « latin d'église ».

¹⁹ https://v-archives.vaucluse.fr/series/etat_civil/avignon/LC2856?img=AD084_1MIEC007_48_0542.jpg

²⁰ « Désirant épouser Mademoiselle Du Camp, dont les belles qualités et la fortune me procurent le sort le plus heureux... » Dossier IREL, vue 4 ; ce que confirme la lecture de l'IAD cité en note 11.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

L'un ou l'autre étaient-ils présents à Saint Domingue à la période supposée de conception du futur Alexandre ? Si la déclaration a fait suite rapidement à la naissance, elle daterait au plus tard de janvier 1797.

Aucune information concernant Henri n'a été trouvée. Pour Esprit, la seule indication est ce « duplicata » de baptême de Sophie, produit le 1^{er} mai 1798, et présent dans les actes de Port au Prince. S'il laisse un doute - la présence du père n'étant pas indiquée lors de l'écriture de l'acte -, lui seul peut l'avoir sollicité, la mère de l'enfant étant assurément décédée à cette date.

Qu'est devenu René François Alexandre Dupalis ?

Outre sa qualité de chasseur de la garde à cheval du gouvernement, René François Alexandre Dupalisse est, le 18 mars 1819, parrain d'un enfant Renaudau, auquel il donne ses prénoms²¹. En même temps, comme en écho à sa propre histoire, il atteste de la paternité du père.

Le même jour, dans l'acte qui suit, il attestera encore de la paternité de Marie Charlotte Juré, née à la Croix des Bouquets le 3 octobre 1818, dont il se trouve aussi être le parrain et le cousin²².

C'est aussi un René François Alexandre, mais dont le patronyme paraît avoir été oublié par l'officiant, qui est parrain de William Dawson, né le 8 juin 1806, fils de Nancy Chachereau, et y est présenté comme oncle de l'enfant, dont la grand-mère est Luce Manette Marsilly²³.

Il décède le 19 mars 1835, « âgé de 38 ans environ »²⁴, sous l'identité d'Alexandre Dupalisse, dans la maison de Lady Chassereau. Steven Dawson est un des témoins²⁵.

Voilà un beau faisceau d'indices. René François Alexandre dit Alexandre Dupalisse a laissé des traces. Il était suffisamment proche de Mélanie, dite Lady Chachereau ou Chassereau pour décéder chez elle. S'il en était l'enfant, il était bien le petit-fils de Luce Manette Marsilly. Ce qui explique que Steven Dawson²⁶, alors son cousin, ait témoigné de son décès. Ce qui permet de construire l'hypothèse qu'il ait été parrain d'un autre cousin, frère de Steven, William. Si l'officiant a oublié son patronyme, il sera aussi excusé de l'avoir pris comme oncle de l'enfant et non comme le cousin qu'il était.

Aucune descendance ne lui est connue.

Sauf que...

À la même période à Haïti un Jeanty Dupalisse est le père de Luce, fille naturelle née le 2 janvier 1833 du dit Jeanty et d'Elisabeth Maréchal²⁷. Les témoins présents à la signature de l'acte sont Luce Chachereau, marraine, Stephen Dawson, parrain. Ces deux derniers sont des petits-enfants de Luce Manette Marsilly. Est aussi présent Samuel Dawson, lui aussi petit-fils de Luce Manette. On est dans la famille ! Ils sont

²¹ Port au Prince, Registre des naissances, 1819, vue 89 sur 191.

²² Familysearch Film 004245033, vue 146.

²³ Port au Prince, Registre des décès, 1806, vue 72 sur 81.

²⁴ Ce qui valide la naissance en 1797.

²⁵ Port au Prince, Registre des décès, 1836, vue 52 sur 156.

²⁶ Comme le laissait supposer l'acte initial.

²⁷ Port au Prince, registre des naissances, 1833, Film # 008121904, vue 623/1114.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

tous aussi proches de Luce Manette Marsilly que ne l'était Alexandre. Mais il n'y a pas de rapprochement possible entre la signature de Jeanty sur l'acte de naissance de Luce et celle d'Alexandre en 1819 lorsqu'il parraine le jeune Alexandre Renaudau. S'agit-il d'un frère, ou d'un surnom du même²⁸ ?

Luce, qui portera à son mariage les prénoms de Luce Alexandrine, épousera en 1855, le 28 décembre, au Port au Prince, Clément Pélage Mullery. L'acte de mariage indiquera que le père décédé²⁹ et la mère domiciliée à New York. Alors que l'acte parle de Dupalisse, Luce signera Alexandrine Dupalis³⁰.

Trois enfants naîtront de cette union : un garçon, le 22 janvier 1856, auquel seront attribués les prénoms de Jean Baptiste Hamilton Dupalisse³¹ ; une fille, le 29 juin 1858, qui sera prénommée Marie Adélaïde Claire Clémence ; un autre garçon, Philippe Armand qui décédera le 25 juin 1860, à l'âge de huit mois.

Cette union ne sera pas tranquille. Une procédure de divorce fera l'objet d'une démarche en cassation. L'arrêt, en date du 22 octobre 1869, aura au moins le mérite de confirmer, s'il était nécessaire, la relation familiale entre Luce Alexandrine Dupalis(se) et les Chachereau : « Le 17 mars 1859, par suite de sévices et d'injures graves envers elle, la dame Alexandrine Dupalisse épouse Clément Mullery, abandonna le toit conjugal et se retira chez son parent Stephen Dawson, juge suppléant au tribunal de cassation³²... »

Que conclure ? Dans cette histoire « à trous », un fil conducteur se dessine néanmoins. Un dénommé Mayer, blanc, militaire ou ex-militaire, installé à Saint Domingue, au Petit Goave, avant les événements qui conduiront à la création d'Haïti, a conçu avec une demoiselle Chachereau, « octavonne », hors mariage, un garçon, Alexandre, qu'il aurait reconnu, et qui sera nommé Dupalis ou Dupalisse. Ce patronyme lui est venu d'un ajout que son père avait apporté à son propre nom, dans un souci vraisemblable d'anoblissement, qui traversait sa famille au moins depuis la période de sa naissance. La Palis est encore, à Vaison la Romaine, lieu d'origine du père, un toponyme encore utilisé.

Devenu patronyme, du Palis a poursuivi son existence en Haïti. Il y est encore présent à l'heure actuelle, sous la forme Dupalis, sans qu'il ait été possible d'établir le lien avec l'histoire d'Alexandre.

Les compléments, hypothèses, discussions... seront reçus avec intérêt.

[Lire un autre article](#)

[Page d'accueil](#)

²⁸ Il paraît peu vraisemblable, sans être impossible, qu'il s'agisse d'un fils d'Alexandre. Entre la naissance d'Alexandre, 1797, et celle de Luce, 1833, il y a 37 ans d'écart, ce qui inclurait une paternité à 16 ans pour Alexandre et de même pour Jeanty.

²⁹ Ce qui, outre l'ajout du prénom d'Alexandrine, invite à soutenir l'hypothèse de la paternité d'Alexandre.

³⁰ Le mariage aura été reporté deux fois : il a été enregistré et rayé les 13 et 15 novembre 1855, avant d'être validé le 28 décembre de cette même année.

³¹ Haïti, Port au Prince, registre des naissances 1856 de janvier à juin, vue 66/299.

³² Pour mémoire, Stephen DAWSON est un fils d'Agathe CHACHEREAU.